



1008830501

DATE DEPOT : 2010-10-07
NUMERO DE DEPOT : 88305
N° GESTION : 2001B09321
N° SIREN : 438049843
DENOMINATION : 20 MINUTES FRANCE SAS
ADRESSE : 50/52 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/06/23
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE : EXTENSION D'OBJET SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

0139321

20 MINUTES France
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.694.848 euros
Siège social : 50-52 Boulevard Haussmann
75009 PARIS
438 049 843 RCS PARIS

7 OCT. 2010

88305

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 23 JUN 2010

EC, ~ FH. NJ
→ 02

RR, 14.06.10
AA, 22.07.10 → OS

A TITRE EXTRAORDINAIRE

06,

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport du commissaire aux avantages particuliers, du projet de statuts modifiés et en particulier des modifications apportées aux droits des titulaires d'actions de catégorie A,

sous réserve de l'adoption de la troisième résolution ci-dessous,

adopte les modifications portant uniquement sur les droits particuliers des actions de catégorie A, à savoir :

- Mise à jour de la référence aux catégories d'actions A devenues actions de préférence de catégorie A ;
- Modification des modalités de mise en œuvre du droit de préemption dont notamment en cas d'exercice concomitant du droit de préemption par les titulaires d'actions de préférence de catégories A et B ;
- Création d'un Comité des rémunérations et définition des modalités de nomination des membres du Comité des rémunérations, de convocation, de quorum, de majorité et des pouvoirs du Comité des rémunérations.

adopte, en conséquence, le texte des nouveaux articles des statuts de la Société tels que modifiés ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés titulaires d'actions de préférence de catégorie A ne prenant pas part aux votes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport du commissaire aux avantages particuliers, du projet de statuts modifiés et, en particulier, des modifications apportées aux droits des titulaires d'actions de catégorie B,

adopte les modifications portant uniquement sur les droits particuliers des actions de catégorie B, à savoir :

- Mise à jour de la référence aux catégories d'actions B devenues actions de préférence de catégorie B ;
- Redéfinition du périmètre d'associés du bloc B ;
- Modification des modalités de mise en œuvre du droit de préemption dont notamment en cas d'exercice concomitant du droit de préemption par les titulaires d'actions de préférence de catégories A et B ;
- Création d'un Comité des rémunérations et définition des modalités de nomination des membres du Comité des rémunérations, de convocation, de quorum, de majorité et des pouvoirs du Comité des rémunérations.

adopte, en conséquence, le texte des nouveaux articles des statuts de la Société tels que modifiés ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés titulaires d'actions de préférence de catégorie B ne prenant pas part aux votes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport du commissaire aux avantages particuliers et du projet de statuts modifiés,

sous la condition préalable de l'adoption des deuxième et troisième résolutions ci-dessus,

adopte les modifications statutaires suivantes :

- Extension de l'objet social de la Société à l'exploitation de tout site internet d'information générale ou spécialisée accessible par tous moyens ou supports électroniques ;
- Mise à jour de la référence aux catégories d'actions C devenues actions de préférence de catégorie C ;

- Définition de la notion de « Groupe » ;
- Définition des droits des associés sur les actions de préférence de catégorie en cas d'augmentation de capital en numéraire, ou d'émission de valeurs mobilières donnant droit à des actions par conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- Redéfinition des conditions et modalités d'application de la clause de sortie forcée ;
- Redéfinition du statut de Président de la Société,
- Définition des modalités de nomination, révocation, rémunération et des pouvoirs du Président de la Société ;
- Définition du statut de Directeur général de la Société ;
- Définition des modalités de nomination, révocation, rémunération et des pouvoirs du Directeur général de la Société ;
- Transformation du Conseil d'administration en Conseil de surveillance ;
- Modification de la durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance, des modalités de convocation, du quorum, de la majorité, et des pouvoirs du Conseil de surveillance ;
- Élargissement des modalités de prises de décisions par la collectivité des associés ;
- Modification des délais de convocation et des conditions de tenue des assemblées ;
- Modification des quorums et des majorités aux assemblées ordinaires ;
- Définition des conditions de tenue des assemblées spéciales.

adopte, en tant que de besoin, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts régissant la Société et dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. {

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original par le Président de la Société


Monsieur Pierre-Jean Bozo